

Motion du Groupe PSIG : « Rendons les transports publics accessibles à toutes et tous ! »

Il y a plus de 10 ans, le groupe Socialiste, Verts et Indépendants déposait un postulat intitulé « Gratuité des transports publics pour les élèves morgiens ». Il invitait la Municipalité à proposer des modalités d'attribution des abonnements de bus afin de faciliter l'accès aux transports publics pour les écolières morgiennes¹, de répondre aux besoins des familles, mais également de promouvoir la mobilité durable dès le plus jeune âge.

Cette démarche permet depuis 2016 de faire bénéficier les élèves morgiennes, scolarisées dans un établissement scolaire morgien, de la 5^e à la 11^e année, d'une réduction de 30% sur leur abonnement de transport pour la zone Mobilis 30 (Ville de Morges)². Elle a permis à de nombreuses élèves de prendre l'habitude et le goût des déplacements en transports publics et de diminuer les déplacements en voiture, réduisant d'autant la pollution atmosphérique et sonore. Cette mesure permet aussi aux familles morgiennes de bénéficier d'abonnements de transports publics à tarif réduit. Le bilan est donc positif sur le plan écologique comme sur le plan social.

Cela étant, malgré la crise climatique majeure que nous traversons, la voiture individuelle reste encore et toujours le moyen de transport privilégié. À l'échelle du territoire vaudois, la mobilité représente plus de 40% des émissions de gaz à effet de serre, l'essentiel étant lié à l'utilisation de carburant fossile pour la mobilité individuelle motorisée³.

Afin de renforcer significativement le report modal de la voiture individuelle vers les transports publics, il s'agit de les promouvoir et de les rendre accessibles à toute la population, leur coût ne devant pas être un frein à leur utilisation. Il convient donc de mettre en place des réductions de tarif pour certaines catégories ciblées de la population.

Une action en faveur du pouvoir d'achat des ménages permettrait en outre d'éviter que les réponses apportées aux changements climatiques n'engendrent un accroissement des inégalités sociales. Ces mesures devraient donc viser en particulier les étudiantes et apprenties jusqu'à 25 ans, les personnes ayant des revenus modestes, mais également les seniors qui représentent un potentiel significatif de report modal.

S'agissant spécifiquement des personnes âgées, relevons que les rentes AVS n'ont de loin pas suivi la hausse des tarifs des transports publics durant les deux dernières décennies⁴. En Suisse, une personne sur cinq ayant atteint l'âge de la retraite vit dans la pauvreté ou est au seuil de pauvreté, tandis qu'environ 12,5% des retraitées bénéficient des prestations complémentaires à l'AVS, principalement des femmes célibataires⁵. De plus, avec l'espérance de vie qui s'allonge, préserver la mobilité des

¹ Par souci de simplification, le féminin générique est utilisé dans ce texte.

² Rapport-préavis 1/2.16 adopté par le Conseil communal en 2016

³ Plan climat vaudois – 1^{ère} génération p. 22

⁴ <https://www.24heures.ch/vaud-regions/la-cote/prix-transport-publics-doit-baisser/story/27754027>

⁵ Conseil Suisse des Aînés, 6 novembre 2019 (<https://ssr-csa.ch/fr/congres-dautomne-conseil-suisse-des-aines-la-solidarite-ne-doit-pas-etre-diluee>)

personnes âgées est un enjeu de cohésion sociale important pour leur permettre l'accès aux services, aux commerces, à la vie sociale et culturelle.

Ainsi, par cette motion, nous demandons à la Municipalité de bien vouloir introduire des réductions de tarifs sur les abonnements de transports publics pour la zone Mobilis 30 (Ville de Morges), notamment en faveur des jeunes en formation, des personnes ayant des revenus modestes (par exemple les bénéficiaires de subsides LAMal ou sur la base de tout autre critère analogue) et des bénéficiaires de rentes AVS et AI.

Pour le groupe PSIG,
Camille Robert

CH
in present
A. Robert
H. Zuercher
R. de Courmèze
H. F. F.
H. F.